



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-88258>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-88258**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département du Var

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1873765>

Identifiant interne de la consultation : 20261197-PG/NM

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Conseil départemental du Var - Dbep - Service marchés - 390 Av. des Lices - 83076 Toulon Cedex

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Formulaire Dc1 : - Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par les membres du groupement d'opérateurs économiques. L'imprimé Dc1 est disponible sur le site du portail de l'économie et des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Formulaire Dc2 : - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des

travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail; Inscription à un registre professionnel pertinent : - Justification d'inscription au registre professionnel (numéro unique d'identification - Siren)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Chiffre d'affaires annuel général : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices, Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré comme approprié par l'acheteur. Effectif moyen annuel : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références sur des travaux spécifiés : - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes : - Titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du présent marché ;

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 07/10/2026 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère valeur technique (cf. article 4.2 du Rc) : 30% Critère environnemental (cf. article 4.2 du Rc) : 10% Critère valeur prix (cf. article 4.2 du Rc) : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : REMPLACEMENT ET EXTENSION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - MAISON DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION

Code CPV principal - Descripteur principal : 45310000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la prestation suivante: REMPLACEMENT ET EXTENSION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - MAISON DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail. Visite de site : facultative : cf article 1 du Règlement de Consultation (RC) pour modalités La consultation est lancée suivant la procédure adaptée visée aux articles R. 2123-1.1 °, art. R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP. Les variantes ne sont pas autorisées. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

Lieu principal d'exécution du marché : FRL05 - Var, Maison du Numérique et de l'Innovation Georges Pompidou 83000 TOULON

Durée du marché (en mois) : 4

Valeur estimée (H.T.) : 300075 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Durée du marché : Le marché débute à compter de sa date de notification et s'achève au terme de la période de garantie de parfait achèvement. Les délais d'exécution : Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux, le délai d'exécution de la période de préparation des travaux, non incluse dans le délai d'exécution global des travaux, est de à 1 mois à compter de la date fixée par un ordre de service émis par le maître d'ouvrage invitant le titulaire à la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois, à compter de la date fixée par l'Ordre de Service qui prescrira de les commencer

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/09/2026